

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** AGRI IODE EPAIS S

**Type(s) de produit:** TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** EU-0018497-0000

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0018497-0004

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 2 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 3 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 3 |
| 2.2. Type de formulation  | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 4 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 6 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 6 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 7 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 7 |
| 6. Autres informations  | 7 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                       |
|-----------------------|
| AGRI IODE EPAIS S     |
| HYGIA IODE EPAIS S    |
| IODE EPAIS            |
| NETAIODE EPAIS S      |
| TREMPAGE EPAIS IODE S |
| IODO EP50             |
| ADIEL IODE EPAIS      |
| LATI IODE             |
| PRO TI                |
| PROXA IODE EPAIS S    |
| BREIZH-IODE EPAIS S   |
| BRETAIODE EPAIS       |
| DR16                  |
| PLUSAIOD EPAIS        |
| HELIO FIRST EP        |
| TECNO FIRST           |
| LACTOIODE EPAIS       |
| MAG IODE EPAIS S      |

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom                 | PRODHYNET SA                                    |
|  | Adresse             | 11 avenue des châtelets 22440 PLOUFRAGAN France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | EU-0018497-0000 1-4 |   |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | EU-0018497-0004     |   |

Date de l'autorisation

11/10/2018

Date d'expiration de l'autorisation

30/09/2028

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

PRODHYNET SA

Adresse du fabricant

11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France

Emplacement des sites de fabrication

PRODHYNET SA - 11, Avenue des Châtelets 22440 PLOUFRAGAN France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

1319 - Iode

Nom du fabricant

COSAYACH : SCM Cía. Cosayach Minera Negreiros, Rut. N°96.625.710-5

Adresse du fabricant

Terrenos de Elena S/N - Huara, Región de Tarapacá Chili

Emplacement des sites de fabrication

Extrait de la mine à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros, S.C.M. Cosayach Soledad. Rafiné à : S.C.M. Cía. Minera Negreiros. - Pozo Almonte Chili

Substance active

1319 - Iode

Nom du fabricant

ACF MINERA SA

Adresse du fabricant

San martin 499 Iquique Chili

Emplacement des sites de fabrication

Faena Lagunas KM. 1.722 Ruta A-5, Pozo Almonte Chili

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | 1319 - Iode   |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | SOCIEDAD QUIMICA y MINERA SA                                  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Los Militaers 4290 SANTIAGO DE CHILE Chili                    |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Pedro de Valdivia (PV) Route B 180 Antofagasta Chili          |
|   | Nueva Victoria (NV) Route 5 North, Km 1925 Pozo Almonte Chili |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun  | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Iode  |   | Substance active | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,5        |
| Alcools, C12-14, éthoxylés (rapport molaire moyen de 11 moles EO) | Poly(oxy-1,2-éthanediyle), -C12-14-(à nombre pair)-hydroxy-alkyle |                  | 68439-50-9 |           | 4,993      |

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection.  
Porter des vêtements de protection.  
Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Use # 4.1 – Trempage manuel ou automatisé après la traite

|  |   |
|--|---|
| <b>Type de produit</b>   | TP03 - Hygiène vétérinaire  |
| <b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b> | -   |
| <b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>      | Nom scientifique: Bacteria<br>Nom commun: bactérie<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: levures<br>Nom commun: levures<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: Algae<br>Nom commun: algues<br>Stade de développement: Pas de donnée<br><br>Nom scientifique: virus<br>Nom commun: virus<br>Stade de développement: Pas de donnée |
| <b>Domaine d'utilisation</b>   | Intérieur<br><br>Désinfection des trayons des animaux de production laitière par trempage après la traite   |
| <b>Méthode(s) d'application</b>                                      | Trempage -<br><br>Désinfection des trayons par trempage manuel ou automatisé après la traite.<br><br>Gobelet de trempage ou machine de trempage automatisée.  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>                              | - vaches et bufflonnes (3 à 10 ml : 5 ml recommandé) - brebis (1,5 à 5 ml : 1,5 ml recommandé) - chèvres (2,5 à 6 ml : 2,5 ml recommandé) - 0 -<br>Fréquence : 2 à 3 fois par jour  |

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel

**Dimensions et matériaux d'emballage**

BIDON PEHD 5, 10, 22 L

FÛT PEHD 60, 120, 220 L

CONTENEUR PEHD 1000 L

**4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques**

Voir les instructions générales d'emploi du meta SPC 4.

**4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

Voir les instructions générales d'emploi du meta SPC 4.

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir les instructions générales d'emploi du meta SPC 4.

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta SPC 4.

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir les instructions générales d'emploi du meta SPC 4.

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.  
Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour verser le produit dans l'équipement d'application.  
Remplir manuellement ou automatiquement le gobelet de trempage avec le produit prêt à l'emploi.  
Après la traite, appliquer le produit par trempage manuel ou automatique sur toute la longueur des trayons de l'animal.

- vaches et bufflonnes (3 à 10 ml : 5 ml recommandé)
- brebis (1,5 à 5 ml : 1,5 ml recommandé)
- chèvres (2,5 à 6 ml : 2,5 ml recommandé)

Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

Lors de la traite suivante, utiliser systématiquement la méthode de nettoyage et d'essuyage des trayons avant d'attacher le faisceau trayeur.

Répéter l'application, si nécessaire, après chaque traite.

Nettoyer régulièrement le matériel d'application à l'eau chaude.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection.

S'il est nécessaire de procéder à une désinfection avant et après la traite, il convient d'utiliser un autre produit biocide ne contenant pas d'iode pour la désinfection avant la traite.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement



Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les laver avant de les remettre.

#### INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux :

SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si cela est possible. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : obtenir un avis médical/consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir un avis médical.

Se référer à la fiche de données de sécurité mise à la disposition des utilisateurs professionnels : elle contient un numéro de téléphone en cas d'urgence.

Déversement important : Délimiter, contenir le déversement avec un absorbant inerte et le pomper dans un réservoir de secours. Le mettre dans des récipients appropriés et refermés, et portant une étiquette correcte en vue de l'éliminer. Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine en vue de les réutiliser.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

A la fin du traitement, éliminez le produit inutilisé, ainsi que son emballage, conformément aux exigences locales. Le produit utilisé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déversé avec le lisier, selon les exigences locales. Évitez de le déverser dans des installations d'épuration individuelles.

Les serviettes en papier utilisées pour éliminer le produit et sécher les trayons peuvent être éliminées dans les déchets ordinaires et domestiques.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 2 ans dans les emballages PEHD.  
Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.

## 6. Autres informations

-